

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

**PRESENTS :** Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

### **15. Signature d'un devis relatif à la mise en place de brasseurs d'air à l'école élémentaire de Boisseuil.**

Face aux multiples épisodes de canicules de cet été 2026 qui ont notamment touché les élèves accueillis dans les écoles ainsi que les équipes pédagogiques, EDF a mis en place un dispositif d'aide aux communes afin d'équiper les écoles de matériel de rafraîchissement. Il s'agit du « dispositif été 2026 ».

Le dispositif mis en place par EDF permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement jusqu'à 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026. Sont concernés les brasseurs d'air et ventilateurs de plafond ou sur colonne, les brumisateurs...

Il est ainsi proposé d'acheter 10 brasseurs d'air de plafond afin d'équiper plusieurs classes de l'école élémentaire en concertation avec la directrice de l'école.

Le montant total de ces équipements est de 5 326,46 € HT soit 6 391,75 € TTC. Avec l'aide de 4 000 € d'EDF, le reste à charge pour la commune s'élève à 2 391,75 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer le devis de la société SCT pour un montant de 5 326,46 € HT soit 6 391,75 € TTC,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|
|         |         |          |              |

Fait en Mairie le 18 septembre 2026  
Au registre sont les signatures  
Pour Le Maire empêché,  
Pour Le 1er adjoint empêché,  
La 2ème adjointe,  
Annick BOURGEOIS

